

La Balme de Sillingy, le 17 avril 2025



DECISION N° 2025-059

Objet : Attribution des lots du marché de travaux d'aménagement de voirie et enfouissement des réseaux secs route des carasses

Le Maire de la commune de La Balme de Sillingy,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-22 ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n° 2021-126 du 13 décembre 2021 portant modification des délégations d'attribution du conseil municipal au Maire ;

CONSIDÉRANT l'avis d'appel public à la concurrence publié le 27 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT que la concurrence a joué correctement ;

DECIDE

Article 1 :

D'attribuer les lots du marché de travaux d'extension du réfectoire de l'école d'Avully comme suit :

Intitulé du lot	Attributaire	Montant HT
N° 1 Bordures revêtements	COLAS FRANCE SILLINGY (74330)	612 609,90 €
N° 2 Terrassements	CECCON BTP POISY (74330)	683 224,60 €
N° 3A Réseaux	CECCON BTP POISY (74330)	261 853 €

Article 2 :

De classer infructueuse la consultation pour le lot 4 – Signalisation, en raison de l'absence d'offre.

Article 3 :

Le montant total de ces lots s'élève à 1 557 687,50 € HT.

Article 4 :

La présente décision sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Le Maire, auteure de l'acte, certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Le Maire,
Séverine MUGNIER



Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025

ID : 074-217400266-20250417-DEC_2025_059-AU



Décision du Maire certifiée exécutoire compte tenu :

De sa réception en Préfecture le 22/04/2025

De sa publication le 22/04/2025

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.